

Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.02.2023 Numéro de version 2 Révision: 15.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: KLEIBERIT 701.1.08

· 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange <u>ou</u> utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

KLEIBERIT SE & Co. KG Max-Becker-Str. 4 76356 Weingarten

Allemagne

KLEIBERIT Chimie S.a.r.l. 200, rue de Paris F - 67116 Reichstett France

Téléphone: +49 7244 62 152

+49 7244 700 152

FAX:

· Service chargé des renseignements:

Téléphone: +49 7244 62 0 FAX: +49 7244 700 0 e-mail: hse@kleiberit.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

+33 145425959 Numéro ORFILA (INRS) France

+32 70 245 245 Centre Antipoison Belge

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1. Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 GHS/CLP

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

- · 2.2. Éléments d'étiquetage
- · Pictogrammes de danger



GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

· Mentions de danger

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

(suite page 2)



Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression: 16.02.2023 Numéro de version 2 Révision: 15.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 701.1.08

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).
- · 2.3. Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:
- N° d'enregistrement Identification / Classification GHS-CLP

<2.5%

%

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0

EINECS: 202-966-0 Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. Reg.nr.: 01-2119457014-47-XXXX 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317;

STOT SE 3, H335, EUH204

Limites de concentration spécifiques:

Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %

Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %

STOT SE 3; C ≥ 5 %

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1. Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettovage doux.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les veux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles asthmatiques

Manifestations allergiques

(suite page 3)



Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.02.2023 Numéro de version 2 Révision: 15.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 701.1.08

(suite de la page 2)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1. Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NOx)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Traces:

Isocyanates

- 5.3. Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

- · 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Formation et sensilibilisation adaptée et régulière des employés.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Eviter la formation de poussière.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Essuyer immédiatement le produit répandu

En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, problèmes cutanés chroniques) il est déconseillé de manipuler le produit.

(suite page 4)



Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.02.2023 Numéro de version 2 Révision: 15.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 701.1.08

(suite de la page 3)

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures

- · 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver le récipient bien fermé.
- · Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- · 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1. Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
- DNEL

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Dermique DNEL courte terme 50 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 0,1 mg/m3 (homme)

DNEL long terme 0,05 mg/m3 (homme)

· PNEC

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

PNEC-eau douce 1 mg/l (x00)
PNEC-l'eau de mer 0,1 mg/l (x00)
PNEC-libération périodique 10 mg/l (x00)
PNEC-sol 1 mg/kg (x00)
PNEC-usine de traitement des eaux usées 1 mg/l (x00)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

BAT (Suisse) 10 µg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 4,4'-Diaminodiphenylmethan

N° CAS - Désignation de la substance

Type Valeur Unité

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

VME (France) Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm

Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR, C2

VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,052 mg/m³, 0,005 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m³

Valeur à long terme: 0,02 mg/m³ SB;als Gesamt-NCO gemessen

· 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

(suite page 5)



Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.02.2023 Numéro de version 2 Révision: 15.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 701.1.08

(suite de la page 4)

8 heures

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:

Filtre A/P2 (EN 14387)

En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.

Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistant à la chaleur

· Matériau des gants

A Caoutchouc nitrile - NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)

Gants en cuir

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Légère

Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. Inflammabilité Non déterminé.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
Supérieure:
Supérieure:
Point d'éclair:
Température d'inflammation:
Non déterminé.
Non applicable.

• Température de décomposition:
• pH

Non déterminé.
• Non applicable.

· Viscosité: A température ambiante: Non applicable

· Solubilité

'l'eau: Insoluble
 'Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 'Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Caractéristiques des particules

ca. 1,1 g/cm³
Non déterminé.
Non applicable.
Voir point 3.

(suite page 6)



Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.02.2023 Numéro de version 2 Révision: 15.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 701.1.08

(suite de la page 5)

9.2. Autres informations

· Aspect:

· Forme: Solide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:
 Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

Température et domaine de ramollissement:
 Vitesse d'évaporation.
 ca. 70 °C (ring + ball)
 Non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1. Réactivité

voir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 10.2. Stabilité chimique Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4. Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5. Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux: Isocyanates
- · Indications complémentaires:

Même en respectant les températures d'application prescrites, les colles thermofusibles libèrent des vapeurs, souvent malodorantes. Si les températures prescrites sont dépassées considérablement pendant une période prolongée, il peut se dégager des produits de décomposition nocifs. C'est pourquoi il faut veiller à éliminer ces vapeurs, par exemple à l'aide d'un système d'aspiration approprié.

(suite page 7)



Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.02.2023 Numéro de version 2 Révision: 15.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 701.1.08

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Oral LD_{50} >10.000 mg/kg (rat) (84/449/EWG, B.1) Dermique LD_{50} >9.400 mg/kg (lapin) (OECD 402) Inhalatoire $LC_{50}/4h_{(Staeube,Nebel)}$ 1,5 mg/l (rat) (Calculation (ATE))

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1. Toxicité
- · Toxicité aquatique:

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

 $LC_{50} > 1.000 \text{ mg} / I / 96h \text{ (poisson)}$

 $EC_{50} > 1.000 \text{ mg} / I / 24h \text{ (daphnia)}$

 $IC_{50} > 1.640 \text{ mg} / I / 72h \text{ (algue)}$

- · 12.2. Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4. Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 8)



Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.02.2023 Numéro de version 2 Révision: 15.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 701.1.08

(suite de la page 7)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.6. Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Aucune pollution des eaux connue.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1. Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Adhésif réagit complètement:

Après solidification, de petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
- · IMDG, IATA néant
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- · Classe néant
- · 14.4. Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5. Dangers pour l'environnement Non applicable.
- · 14.6. Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7. Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

- · Directive 2012/18/UE Seveso-III:
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.
- Règlement (CE) N° 1907/2006 REACH, ANNEXE XVII Conditions de limitation: 56, 74

(suite page 9)



Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression: 16.02.2023 Numéro de version 2 Révision: 15.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 701.1.08

(suite de la page 8)

· Réglement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction: Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · (CH) VOCV Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] 0,00 %
- · 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2